

DATE DE PUBLICATION : 05 février 2024

Le directeur régional Normandie

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Economie et du Réseau, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Patrice LENOBLE, Directeur départemental de la succursale de CAEN, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de CAEN et des établissements secondaires et du bureau d'accueil et d'information de Lisieux; M. Patrice LENOBLE reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de CAEN.

M. Patrice LENOBLE peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Rouen, le 05 février 2024

Eric VILLENEUVE